

La taxe d'habitation : comment ça marche ?

29 mars 2022

La taxe d'habitation baisse progressivement.

Depuis 2018, la taxe d'habitation baisse progressivement pour l'ensemble des Français. En 2021, 80 % des Français ne la payaient plus. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement était de 30 % en 2021. Il sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Allez-vous bénéficier de sa suppression ou d'un allègement de votre taxe d'habitation en 2022 ?

Sommaire

- [Qu'est-ce que la taxe d'habitation ?](#)
- [Comment est calculée la taxe d'habitation ?](#)
- [Quels changements depuis 2018 ?](#)
 - [Qu'est-ce que la réforme de la taxe d'habitation ?](#)
 - [Qui peut bénéficier de la baisse/suppression de la taxe d'habitation en 2022 ?](#)
 - [Comment obtenir le dégrèvement ?](#)
- [Comment déclarer la taxe d'habitation ?](#)
 - [Comment payer la taxe d'habitation ?](#)

Par le Ministère de l'économie, des finances et de la relance - 23 mars 2022